

Adoption

Tableau de bord 2022 et perspectives d'évaluation à mi-parcours du SAGE Méthode d'élaboration du tableau de bord

Des indicateurs déterminés sur les critères suivants :

- Représentativité, par rapport au SAGE et au thème indicateur associé ;
- Notion de priorité, liée aux dispositions « phares » du SAGE ;
- Faisabilité, liée à la récupération et la disponibilité de la donnée et à la fréquence de mise à jour.

Le SAGE est construit autour de 6 orientations :

A - Organisation, participation des acteurs et communication
B - Aménagement et gestion sur les versants
C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques
D - Prévention des inondations
E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage
F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Divisées en 20 objectifs comportant les 86 dispositions constitutives du PAGD.

⇒ base à la création des **44 thèmes indicateurs, 70 indicateurs et trois fréquences d'actualisation (1 an, 3 et 6 ans)**



Statistiques sur la composition du tableau de bord



Orientation	Nb de thèmes indicateurs	Nb d'indicateurs
A - Organisation, participation des acteurs et communication	5	11
B - Aménagement et gestion sur les versants	5	5
C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques	6	11
D - Prévention des inondations	5	5
E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage	9	15
F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants	8	12
TOTAL	38	59
Indicateurs Globaux (IG 1 à 6)	6	11

Nombre total de thèmes indicateurs	44
Nombre total d'indicateurs	70
Nombre de dispositions concernées dans le TdB	62

	Fréquence d'actualisation		
	1 ans	3 ans	6 ans
Nombre d'indicateurs concernés	39	29	2

Organisation du tableau de bord par fiche indicateur

- 1 Lien à l'orientation et l'objectif du SAGE
- 2 Numéro et intitulé du thème indicateur (composé de un ou plusieurs indicateurs)
- 3 Rappel du contexte général, et des objectifs du SAGE
- 4 Présentation de l'indicateur (nom, définition, source, fréquence de mise à jour) et progression ou terminé
- 5 Analyse et commentaire
- 6 Information graphique, tabulaire ou cartographique
- 7 Liens vers le SAGE (PAGD, règlement), vers d'autres indicateurs, Lien de la rubrique « Pour en savoir + » : vers des compléments d'information sur le thème (page web EPTB,...)

1

2

3

4

5

7

Orientation n° B

Objectif n° 4 : Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants (B14)

Objectif n° 5 : Prévenir et gérer les ruissellements en milieu rural (B19 à 21)

Thème indicateur n° IB.2 : Avancement sur la caractérisation du cheminement de l'eau sur les versants

CONTEXTE

La dynamique du cheminement de l'eau sur les versants est un élément essentiel dans la gestion quantitative et qualitative de l'eau (voir thème indicateur IB.1). Sa connaissance permet d'identifier les orientations de gestion, de restauration des éléments fonctionnels du paysage (maillage bocager, zones humides, zones tampon, etc.) qui jouent un rôle essentiel dans la réduction des transferts de polluants et le ralentissement des écoulements : recharge des nappes, lutte contre l'érosion des sols et des transferts de polluants, ralentissement des crues, limitation des phénomènes d'étiage, renaturation des zones humides.

La CLE demande aux collectivités territoriales et leurs groupements de caractériser cette dynamique au travers de ces éléments fonctionnels. La démarche est à réaliser à l'échelle des sous bassins ou territoires hydrographiques cohérents pour identifier les secteurs à enjeux ; et à une échelle plus locale afin de préciser les problématiques de ruissellement.

En 2019, l'EPTB Charente a mandaté le bureau d'étude ARTELIA pour réaliser une étude sur le ralentissement dynamique des crues. Dans le cadre de cette démarche, l'EPTB Charente réalise en premier lieu une **étude de prélocalisation** des zones d'expansion des crues et **des zones de ruissellement**. L'identification de ces dernières fournira un élément utile aux collectivités et leurs groupements compétents en matière d'aménagement du territoire ou de GEMAPI. Elle fait l'objet du présent indicateur.

DONNEES ET COMMENTAIRES

Indicateur IB.2.1 - Etat d'avancement de l'étude de prélocalisation des zones préférentielles d'écoulement et de transfert

Fréquence d'actualisation :	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Source : EPTB Charente / Terminé : 04/01/2022 - objectif atteint 2021							

Phase	Etape	Source / date de mise à jour
Phase 1 - Cartographie des zones préférentielles des écoulements	réalisé	EPTB Charente - 04/01/2022

Engagée fin 2019, la cartographie des zones préférentielles d'écoulement a été réalisée sous la forme d'une prélocalisation, nommée « Zones favorables au ruissellement intense pluvial » (méthode IRIP) (disposition B14). Son élaboration a fait l'objet de nombreux échanges en 2020 et 2021 avec les acteurs locaux et les experts.

Indicateur terminé

En 2021, la cartographie des zones préférentielles d'écoulement a été finalisée et partagée avec les acteurs locaux. Une cartographie dynamique a été élaborée.

Les données sont accessibles sur demande à l'EPTB Charente, sous format SIG (Système d'Information Géographique).

Cette information disponible est précisée lors des rencontres des collectivités dans le cadre de leurs études PLUI par exemple. Elle a été partagée en amont avec les services instructeurs des préfectures.

En effet, un certain nombre des éléments produits dans le cadre de cette étude sont à valoriser dans les démarches d'inventaires et de caractérisation du maillage bocager et des zones d'expansion de crues notamment.

Ce travail constitue une étape sur l'identification des zones d'expansion et la définition d'une stratégie globale de ralentissement dynamique à l'échelle du bassin Charente (dispositions D40, D41 et D44).

Pour en savoir + : [L'étude de ralentissement dynamique des crues](#)

LIENS VERS D'AUTRES INDICATEURS

IB.1.1 - Etapes d'avancement de la rédaction des guides

ID.2.1 - Etat d'avancement des actions sur le ralentissement dynamique

LIENS VERS LE SAGE CHARENTE

Page 10

[Parcourir le pdf Tableau de bord TDB 2022](#)



Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

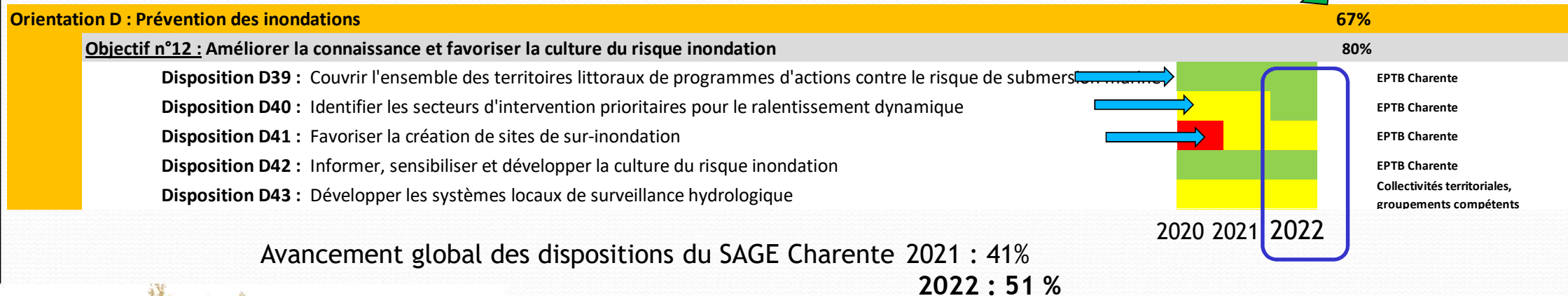
Avancement par disposition

Fichier d'avancement par disposition :

- Différents niveaux d'avancement ;
- Suivi de chacune des dispositions pour 2021 et 2022 ;

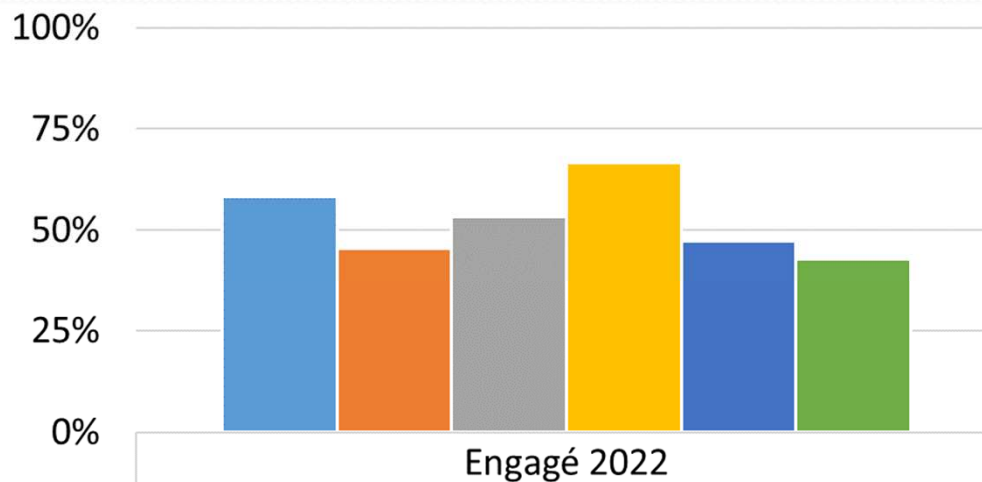
Description valeurs	
0	Disposition non engagée
1	Disposition engagée
2	Disposition mise en œuvre

Information sur l'état d'avancement par objectif et par orientation.



Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

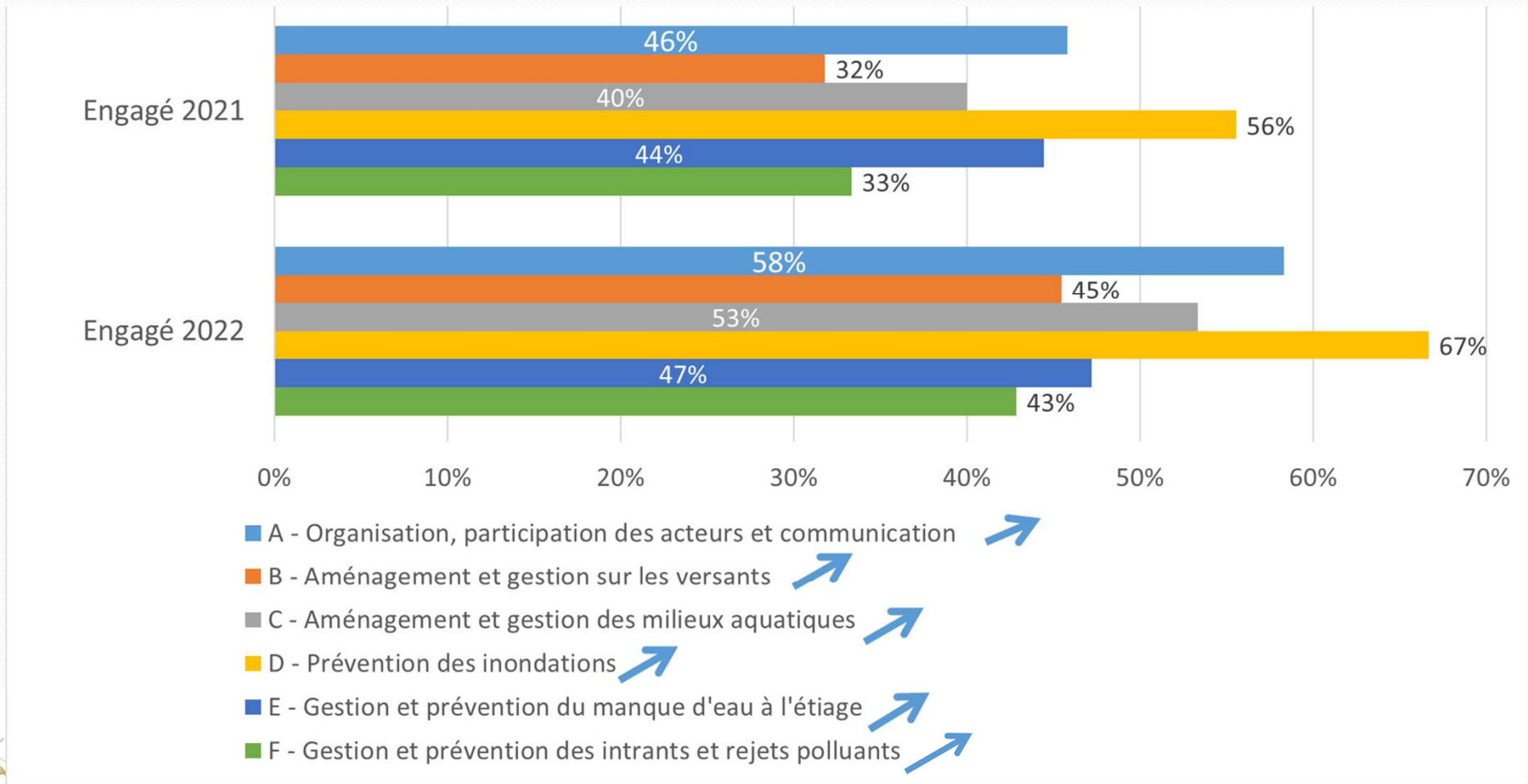
Avancement des orientations



■ A - Organisation, participation des acteurs et communication	58%
■ B - Aménagement et gestion sur les versants	45%
■ C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques	53%
■ D - Prévention des inondations	67%
■ E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage	47%
■ F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants	43%

Avancement global des dispositions du SAGE Charente 2021 : 41%
2022 : 51 %

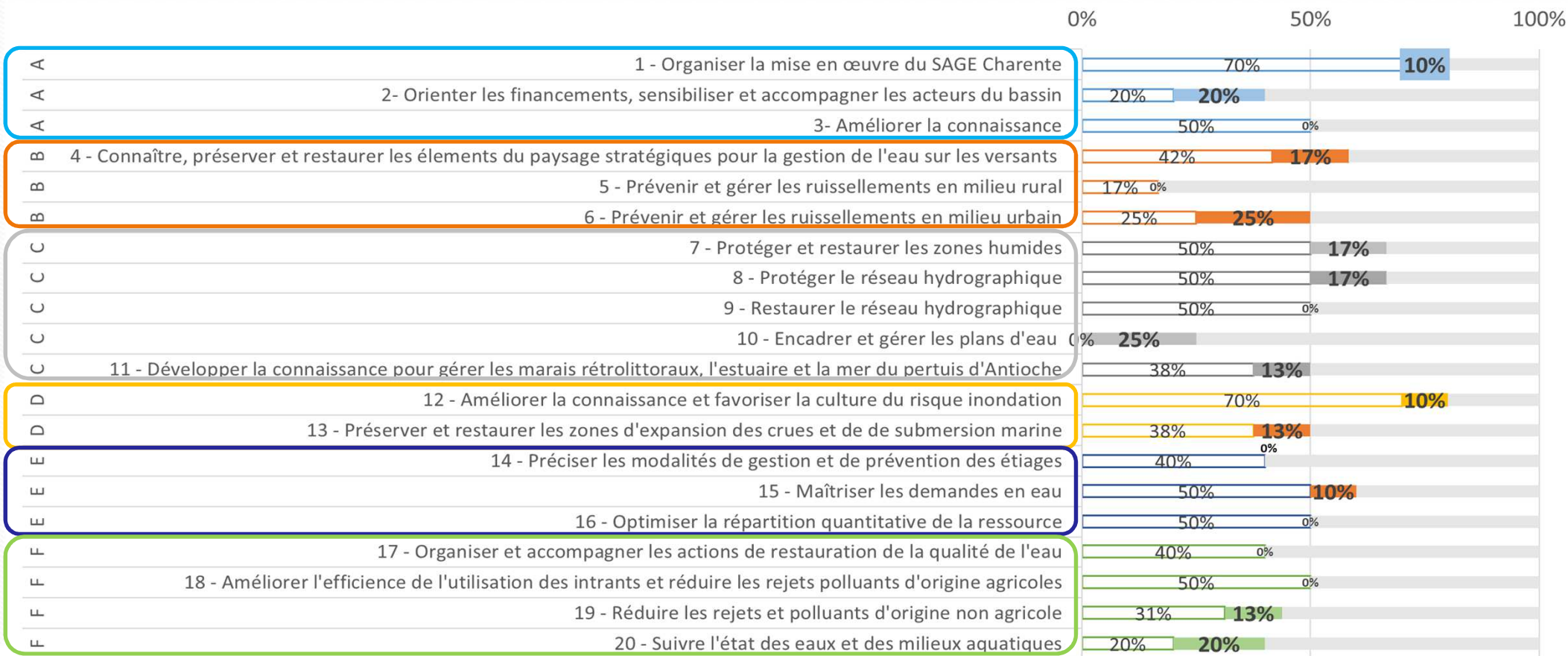
Evolution 2022 / 2021 des orientations



- A - Organisation, participation des acteurs et communication
- B - Aménagement et gestion sur les versants
- C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques
- D - Prévention des inondations
- E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage
- F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

Evolution 2022 / 2021 des objectifs



□ Avancement 2021 ■ Evolution 2022 ■ Restant



Avancement des objectifs : éléments marquants 2022

- | | |
|--|--|
| 1 - Organiser la mise en œuvre du SAGE Charente | 1- Validation des tableaux de bord 2020 et 2021 |
| 2- Orienter les financements, sensibiliser et accompagner les acteurs du bassin | 2-Recrutement chargé de communication et participation CRAEC |
| 3- Améliorer la connaissance | |
| 4 - Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants | 4-Objectif atteint (B13) Guide SAGE Cheminement de l'eau |
| 5 - Prévenir et gérer les ruissellements en milieu rural | |
| 6 - Prévenir et gérer les ruissellements en milieu urbain | 6- Animation groupe de travail GIEP / DDTM17 |
| 7 - Protéger et restaurer les zones humides | 7-Objectif atteint (C24) Guide SAGE Cheminement de l'eau |
| 8 - Protéger le réseau hydrographique | 8-Objectif atteint (C27) Identification têtes de bassin versant |
| 9 - Restaurer le réseau hydrographique | |
| 10 - Encadrer et gérer les plans d'eau | 10-Gestion plan d'eau DDT86 |
| 11 - Développer la connaissance pour gérer les marais rétro-littoraux, l'estuaire et la mer du pertuis d'Antioche | 11-Echanges sur lien terre-mer et outil de partage avec PNM |
| 12 - Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation | 12-Etude ralentissement dynamique et amorce sur la contribution sous-bassins |
| 13 - Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et de de submersion marine | 13-Réflexion SMCA sur la gestion des niveaux d'eau / marais |
| 14 - Préciser les modalités de gestion et de prévention des étiages | |
| 15 - Maîtriser les demandes en eau | 15-Etudes prospectives eau potable |
| 16 - Optimiser la répartition quantitative de la ressource | |
| 17 - Organiser et accompagner les actions de restauration de la qualité de l'eau | |
| 18 - Améliorer l'efficacité de l'utilisation des intrants et réduire les rejets polluants d'origine agricoles | |
| 19 - Réduire les rejets et polluants d'origine non agricole | 19-Attribution étude ZEE / ANC et lien zonage assainissement et documents d'urbanisme |
| 20 - Suivre l'état des eaux et des milieux aquatiques | 20-Optimisation suivi sur secteur Marais Littoral et échanges sur thème micropolluants |

Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

17 Dispositions avec changement de niveau d'avancement en 2022 (1/2)

	2021	2022 porteur de l'action
Orientation A : Organisation, participation des acteurs et communication		
Objectif n°1 : Organiser la mise en œuvre du SAGE Charente		
Disposition A4 :	Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE Charente	Structure porteuse du SAGE
Objectif n°2 : Orienter les financements, sensibiliser et accompagner les acteurs du bassin		
Disposition A6 :	Contribuer à orienter les financements et les priorités des PDRR afin de répondre aux enjeux du SAGE Charente	Région Nouvelle-Aquitaine
Disposition A9 :	Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire	Structure porteuse du SAGE
Orientation B : Aménagements et gestion sur les versants		
Objectif n°4 : Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants		
Disposition B13 :	Accompagner la caractérisation du cheminement de l'eau et les inventaires du maillage bocager	Structure porteuse du SAGE
Disposition B16 :	Engager des actions de restauration et de reconstitution des haies	Collectivités territoriales, groupements compétents
Objectif n°6 : Prévenir et gérer les ruissellements en milieu urbain		
Disposition B23 :	Promouvoir les techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales	Aménageurs publics ou privés
Orientation C : Aménagement et gestion des milieux aquatiques		
Objectif n°7 : Protéger et restaurer les zones humides		
Disposition C24 :	Coordonner les inventaires des zones humides	Structure porteuse du SAGE
Objectif n°8 : Protéger le réseau hydrographique		
Disposition C27 :	Identifier et définir les modalités de gestion des têtes de bassin	Structure porteuse du SAGE
Objectif n°10 : Encadrer et gérer les plans d'eau		
Disposition C34 :	Gérer les plans d'eau	Etat
Objectif n°11 : Développer la connaissance pour gérer les marais rétrolittoraux, l'estuaire et la mer du pertuis d'Antioche		
Disposition C35 :	Respecter les objectifs de gestion de l'estuaire de la Charente, des marais rétrolittoraux et de la mer du pertuis d'Antioche	Collectivités territoriales, groupements compétents

Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

17 Dispositions avec changement de niveau d'avancement en 2022 (2/2)

Orientation D : Prévention des inondations

Objectif n°12 : Améliorer la connaissance et favoriser la culture du risque inondation

Disposition D40 : Identifier les secteurs d'intervention prioritaires pour le ralentissement dynamique

 EPTB Charente

Objectif n°13 : Préserver et restaurer les zones d'expansion des crues et de submersion marine

Disposition D47 : Mobiliser les fonctions de stockage d'eau dans les réseaux primaires, secondaires et tertiaires des marais rétrolittoraux

 Collectivités territoriales, groupements compétents

Orientation E : Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

Objectif n°15 : Maîtriser les demandes en eau

Disposition E61 : Intégrer les capacités de la ressource en eau potable en amont des projets d'urbanisme


 Collectivités territoriales, groupements compétents

Orientation F : Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Objectif n°19 : Réduire les rejets et polluants d'origine non agricole

Disposition F75 : Identifier des zones à enjeu environnemental


Disposition F77 : Adapter dans les projets d'urbanisme les systèmes d'assainissement des eaux usées en adéquation avec leurs incidences sur les milieux récepteurs

 Structure porteuse du SAGE
Collectivités territoriales, groupements compétents

Objectif n°20 : Suivre l'état des eaux et des milieux aquatiques

Disposition F85 : Coordonner le suivi des pesticides en milieu marin et estuarien

Disposition F86 : Développer la veille et le suivi sur les polluants émergents dont les perturbateurs endocriniens

 Département Charente-Maritime
Structure porteuse du SAGE et ARS



Présentation de la synthèse d'avancement des dispositions du SAGE

M

12 dispositions non engagées en 2022

2022 porteur de l'action

Orientation B : Aménagements et gestion sur les versants

Objectif n°4 : Connaître, préserver et restaurer les éléments du paysage stratégiques pour la gestion de l'eau sur les versants

Disposition B18 :	Développer la maîtrise foncière sur les secteurs à enjeux	Collectivités territoriales, groupements compétents
--------------------------	---	---

Objectif n°5 : Prévenir et gérer les ruissellements en milieu rural

Disposition B19 :	Intégrer, valoriser le rôle régulateur des espaces prairiaux et boisés dans les programmes d'action	Porteurs de programmes d'actions Organisations professionnelles agricoles
--------------------------	---	--

Disposition B20 :	Favoriser l'infiltration des eaux dans les systèmes de cultures agricoles
--------------------------	---

Orientation C : Aménagement et gestion des milieux aquatiques

Objectif n°10 : Encadrer et gérer les plans d'eau

Disposition C33 :	Limiter la création de plans d'eau	Etat
--------------------------	------------------------------------	------

Orientation E : Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

Objectif n°14 : Préciser les modalités de gestion et de prévention des étiages

Disposition E49 :	Réviser, préciser, conforter les valeurs pertinentes de débits de référence, d'objectifs et de gestion de l'étiage sur le bassin Charente	EPTB Charente Etat
--------------------------	---	-----------------------

Disposition E54 :	Adapter le réseau de suivi piézométrique et les objectifs associés
--------------------------	--

Disposition E56 :	Proposer des modalités de gestion des eaux souterraines
--------------------------	---

Orientation F : Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Objectif n°17 : Organiser et accompagner les actions de restauration de la qualité de l'eau

Disposition F68 :	Pérenniser et renforcer l'appui aux industriels et artisans pour réduire les pollutions	Organisations professionnelles industrielles et artisans EPTB Charente
--------------------------	---	---

Disposition F70 :	Favoriser la constitution d'un plan d'alerte aux pollutions accidentelles à l'échelle du bassin de la Charente
--------------------------	--

Objectif n°19 : Réduire les rejets et polluants d'origine non agricole

Disposition F76 :	Réhabiliter les installations d'assainissement non collectif prioritairement sur les zones à enjeu sanitaire ou environnemental	SPANC Etat
--------------------------	---	---------------

Disposition F79 :	Identifier et traiter les points à risque de pollutions industrielles
--------------------------	---


Objectif n°20 : Suivre l'état des eaux et des milieux aquatiques

Disposition F83 :	Caractériser l'eutrophisation cotière	PNM
--------------------------	---------------------------------------	-----

28^{ème} réunion plénière de la Commission Locale de l'Eau Charente
28 novembre 2024 - MERPINS (16)


Avancement des orientations et objectifs

A - Organisation, participation des acteurs et communication

Engagé	synthèse 2022 par orientation	Tendance 2023 - 2024
58%	<p>Des moyens spécifiques sont dédiés par l'EPTB à l'animation et au suivi du SAGE. La GEMAPI s'est mise en place de manière globalement cohérente à l'échelle des sous-bassins, mais pour ce qui concerne le fleuve Charente un flou persiste entre gestion du DPF et GEMAPI, le fleuve n'est pas intégré dans les PPG entre Angoulême et l'estuaire. La labellisation EPAGE des syndicats de bassin se développe. Sur le Bandiat/Bonnieure/Tardoire 2 syndicats se partagent le bassin.</p> <p>La collaboration inter-SAGE se poursuit, elle intègre notamment la dimension terre mer avec les DB estuariens. La collaboration entre acteurs se poursuit (inter-SAGE et guide urbanisme), elle se développe sur le secteur marais, mer, littoral. Elles sont à renforcer.</p> <p>5 indicateurs du tableau de bord sont atteint à ce stade de mise en œuvre du SAGE. Sur les thèmes urbanisme, plans d'eau et eaux souterraines des éléments complémentaires sont à collecter. Le tableau de bord 2020 a été validé en Bureau de juin 2022. Concernant l'orientation des financements PDRR et CRAEC, l'EPTB Charente participe aux réunions suite au courrier de la CLE à la Région.</p> <p> Le guide pour la prise en compte de l'eau dans l'urbanisme a été rédigé et diffusé : « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire ». Pas d'action engagé en direction des CCI, CCM. Le monde scientifique est sollicité par thématique (DB, Etat des lieux mairais littoral, sondes multiparamètres,...), et pas de façon globale et multithématiques, Un poste de chargé de communication créé à l'EPTB en 2022 en appui de l'équipe animation.</p>	<p>La coopération et les échanges se sont développés pour partager les projets sur l'aval du bassin et accompagner leur cohérence avec ceux du SAGE Charente (commission marais-Littoral, politique inter-SAGE, échanges PNM, UNIMA, syndicats de bassin). Elle met en lumière le lien Terre-Mer et vise à se développer.</p> <p>3 communautés de communes supplémentaires ont adhéré à l'EPTB, en 2023 : Cœur de Charente et Rochefoucauld Porte du Périgord ; en 2024 Val de Charente; de même que 2 syndicats de bassin, en 2023 le SYBTB et en 2024 le SBCP.</p> <p>Le tableau de bord 2021 a été validé en CLE de juin 2023. Celui pour l'année 2022 est élaboré, celui pour 2023 engagé. Les collaborations inter-SAGE se sont poursuivies : tableau de bord, suivi continu estuaire, PTGE, politique inter-SAGE etc.</p> <p>Depuis août 2022, l'EPTB Charente est désormais destinataire des invitations à la CRAEC.</p> <p>Le guide de prise en compte du SAGE dans l'urbanisme est diffusé et est valorisé régulièrement, notamment lors des réunions en lien avec les démarches PLU et SCoT. La cellule d'animation répond aux sollicitations diverses.</p> <p>Les actions de communication, de sensibilisation, de partage d'expériences se sont développées. Un ensemble de maquettes sur le bassin versant et ses enjeux est désormais disponible à l'EPTB</p>


Avancement des orientations et objectifs

B - Aménagement et gestion sur les versants

Engagé	synthèse 2022 par orientation	tendance 2023 - 2024
45% 	<p>L'état d'avancement des inventaires des haies, zones humides, ZEC est difficile à mesurer. En 2022, les démarches se sont développées, principalement autour du sujet des zones humides.</p> <p>Fin 2022, le guide sur le cheminement de l'eau (B13 – inventaire maillage bocager) est élaboré et diffusé. De même que la cartographie des zones préférentielles d'écoulement, répondant à l'objectif de la disposition B14</p> <p>Il est difficile de quantifier les actions de plantation de haies. Des actions ponctuelles et locales ont été menées en lien avec les PPG, les programmes Re-Resources, etc. Pas d'indicateur spécifique pour mesurer l'utilité des espaces végétalisés (boisements, haies, prairies, etc.) en milieu rural.</p> <p>Il est difficile de mesurer l'utilisation des outils foncier, il semble toutefois insuffisamment utilisés, et difficilement mobilisables, et pas d'action engagée par l'EPTB en la matière.</p> <p>La réalisation et actualisation des schémas directeurs d'eaux pluviales est hétérogène sur le territoire.</p> <p>Le 11 octobre 2022, la DDTM de la Charente-Maritime a organisé un séminaire consacré à la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), destiné aux élus de la zone littorale et à leurs services techniques.</p>	<p>Les démarches d'inventaire se poursuivent (Aunis Sud, Grand Cognac, aggro de Saintes, Grand Angoulême, Ruffécois, projet sur le Civraisien), la question des haies vient progressivement compléter l'inventaire des zones humides.</p> <p>En revanche l'identification du réseau hydrographique et des zones d'expansion des crues est moins pris en compte.</p> <p>Le guide proposé par l'EPTB sur le cheminement de l'eau, contribue à sensibiliser les acteurs sur le sujet maillage bocager et le réseau hydrographique.</p> <p>L'étude de ralentissement dynamique est réorientée pour intégrer le rôle de soutien d'étiage des zones d'expansion des crues.</p> <p>La priorisation de la maîtrise foncière sur les enjeux eau reste difficile à mettre en œuvre, plusieurs opportunités n'ont pu être saisies (Aume-Couture).</p> <p>Une cartographie des axes de ruissellement/transferts a été réalisée par l'EPTB, elle peut orienter la plantation des haies. Toutefois elle n'est pour l'heure pas reprise, ni précisée dans les documents d'urbanisme.</p> <p>Depuis 2023, la DDTM de la Charente-Maritime pilote un groupe de travail consacré à la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), destiné aux services des EPCI, du départements, y compris les services voiries. La DDT86 a également créé un espace web pour favoriser le dialogue entre services eau et urbanisme. En Charente, en 2024, l'organisation d'un groupe de travail a été annoncé (Charente eaux et CAUE16).</p>


Avancement des orientations et objectifs

C - Aménagement et gestion des milieux aquatiques

Engagé	synthèse 2022 par orientation	Tendance 2023 - 2024
53% 	<p>L'état d'avancement des inventaires de zones humides est difficile à mesurer. En 2022, l'actualisation via Forum des marais est engagée. L'EPTB suit les différentes démarches engagées.</p> <p>Un travail spécifique a été terminé par l'EPTB pour prélocaliser et hiérarchiser les têtes de bassin versant, validé en CLE et diffusé en 2022.</p> <p>Le guide sur le cheminement de l'eau (méthodologie des inventaires et critères d'inventaires) a également été finalisé, validé en CLE et largement diffusé. Au travers de celui-ci, les enjeux sur les milieux aquatiques et en particulier le réseau hydrographique et les zones humides visent à être mieux pris en compte. Une cartographie des axes de ruissellement/transferts a été réalisée par l'EPTB.</p> <p>La continuité écologique fait l'objet d'actions et d'un suivi régulier, mais les demandes spécifiques au SAGE sur les listes 1 et 2 restent sans réponse.</p> <p>Les programmes pluriannuels de gestion (PPG) sont bien développés sur l'ensemble du territoire avec cependant des stades d'avancement variés. Les attendus du SAGE y sont portés par l'EPTB Charente et sont de mieux en mieux pris en compte.</p> <p>La question des plans d'eau reste peu traitée à part sur le département de la Vienne et quelques éléments à préciser en Charente.</p> <p>Les démarches sur la connaissance du secteur Marais-Littoral ont été poursuivies, avec des échanges avec les acteurs locaux et le partage de connaissances entre différentes sondes (MAGEST, CD17, PNM).</p>	<p>Les démarches d'inventaire se développent (Aunis Sud, Grand Cognac, aggro de Saintes, Grand Angoulême, SCOT Ruffécois).</p> <p>La prise en compte de la hiérarchisation des têtes de bassin versant reste à développer dans les programmes d'actions</p> <p>Les réponses sur les listes 1 et 2 sont toujours attendues et la loi Climat Résilience 2021 freine voire désormais fait régresser les opérations sur la restauration de la continuité écologique.</p> <p>Les démarches sur secteur Marais Littoral ont été amorcées et visent à être développées. Plusieurs commissions Marais Littoral du SAGE se sont tenues en mai 2023 et novembre 2024 (sur les thèmes qualité et DB).</p> <p>Le suivi et l'accompagnement des PPG se poursuit, la prise en compte des attendus du SAGE se développe.</p>

Avancement des orientations et objectifs

D - Prévention des inondations

Engagé	synthèse 2022 par orientation	tendance 2023 - 2024
67% 	<p>Analyse de la contribution des sous bassins et de l'horloge des crues finalisée en 2022 (D41). L'étude sur le ralentissement dynamique a été réorientée afin de pouvoir analyser les sites de ralentissement dynamique sous l'angle inondation et soutien d'étiage (stockage naturel). Plateforme e-crue mise en oeuvre.</p> <p>La cartographie des ZEC (hors atlas et PPRi) est insuffisamment pris en compte dans les documents d'urbanisme et PPG. La méthodologie d'inventaire est diffusé via le guide « cheminement de l'Eau » du SAGE.</p> <p>Le bassin de la Charente est entièrement couvert par des PAPI qui sont soit en phase d'intention ou complet. Le risque submersion a été intégré par la validation en 2021 du PAPI d'intention Brouage et l'approbation des PPR Littoraux sur une partie du territoire (à compléter localement). Réflexion en cours depuis 2022 en particulier menée par le SMCA pour gérer les niveaux d'eau dans les marais.</p> <p>la Communauté d'Agglomération de Rochefort a notifié en juin 2022 un marché pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité du bâti</p> <p>Des systèmes locaux de surveillance existent sur l'Antenne et sont en cours de développement. Les besoins ont été déterminés sur l'Aume-Couture.</p>	<p>Poursuite de l'étude par l'EPTB Charente en associant zones d'expansion des crues et soutien d'étiage entre Mansle et Saintes. Large diffusion et rappel dans les réunions urbanisme et eaux pluviales du volet ZEC du guide « Intégrer le cheminement de l'eau dans l'aménagement du territoire » et des cartographie de ruissellement.</p> <p>Les actions d'information et de prévention se poursuivent. Un plan de sensibilisation au risque est en cours d'élaboration par l'EPTB, un guide à destination des élus et des pièces de théâtre de sensibilisation des enfants ont a été réalisés.</p> <p>L'EPTB Charente réalise des diagnostics de vulnérabilité du bâti entre Saintes et Angoulême, une réflexion est en cours pour l'étendre aux affluents.</p> <p>Le programme de pose de repères de submersion marine et de crues se poursuit.</p> <p>Un système de surveillance local est déployé sur l'Antenne avec des installations complémentaires et le projet se poursuit sur Aume-Couture.</p> <p>La DREAL a supprimé certains points de suivi hydrométrique. Certains dispositifs ont été repris par l'EPTB dans le cadre de l'évaluation des flux (ex : Bandiat à Feuillade).</p>

Avancement des orientations et objectifs

E - Gestion et prévention du manque d'eau à l'étiage

Engagé

synthèse 2022 par orientation

tendance 2023 - 2024

La **définition des débits biologiques** s'est poursuivie sur l'Aume-Couture, Antenne, Seugne, estuaire Charente.

La **définition de seuils de gestion sur Aume-Couture s'est poursuivie, le nouveau DOE/DCR a été approuvé sur le Né**. Le cahier des charges pour la révision des seuils de gestion du Karst de la Rochefoucauld a été rédigé par l'EPTB.

L'amélioration des **connaissances sur les relations nappes/rivière** a été initié et s'est poursuivi sur les secteurs Seugne (LIFE Eau et Climat) et Aume-Couture.

L'analyse du dispositif piézométrique n'a pas été engagée.

La **coordination des OUGC n'est pas réalisée** même si un projet d'arrêté cadre interdépartemental a été initié par la Préfecture de Charente

En lien avec es **schémas directeurs d'eau potable existants**, des **études prospectives** sur la ressource en eau potable ont été débutées (EAU17 et Département 87). Cependant les **actions sur la mise en adéquation capacités de la ressource AEP/urbanisme, les conseils de suivi agronomique** en lien avec la ressource hydrique sont encore **difficiles à mesurer**.

La CLE accompagne les PTGE. **Le PTGE Aume-Couture est mis en œuvre** et les **diagnostics des PTGE Charente aval Bruant et Seugne ont été validés en 2022**.

En 2022, une présentation des différents scénarios étudiés a été réalisée auprès des élus du CD16/EPTB pour **l'optimisation des ouvrages de Lavaud et Mas Chaban**

L'analyse des **dispositifs de suivi des assecs** a été validée et diffusée en 2021 et reste disponible.

L'étude et les valeurs de débits biologiques Antenne, Seugne et Aume-Couture ont été **validées en CLE** en 2024 pour servir d'éléments de connaissance.

Les études sur les **relations nappes/rivières** se sont poursuivies en 2023 et 2024. en relation avec la définition de **critères de gestion saisonniers** deux études sont initiées sur les **secteurs Arnoult et Antenne**.

Nouvel définition de critères de gestion saisonniers sur Aume-Couture et validée à titre expérimental.

En 2023, un **arrêté cadre unique** a été approuvé et un **nouvel OUGC Crétacé Périgord** a été créé concernant la nappe Crétacé Supérieur, mais la connaissance des forages et leur mise en conformité reste inégale sur le territoire.

Poursuite de l'étude et de la concertation pour l'étude récupération des coûts.

Les PTGE Seugne et Charente aval Bruant sont en cours de finalisation.

Analyse des VP engagée et mise en attente / réflexions sur le Crétacé.

47%



Avancement des orientations et objectifs

F - Gestion et prévention des intrants et rejets polluants

Engagé	synthèse 2022 par orientation	Tendance 2023 - 2024
43% ➔	<p>17 programmes d'actions Re-Sources en 2022. Poursuite de la définition de périmètres ZSCE. La concertation avec la profession agricole pour préserver la qualité de l'eau existe localement autour des programmes ReSources, ainsi que dans le cadre des PTGE et des PAT (Programmes alimentaires de territoire) qui se multiplient.</p> <p>Un important travail s'est poursuivi sur la définition des points de suivi de l'état des eaux et des milieux en secteur marais-estuaire. Sur la partie fluviale, un marché public a été défini et notifié par l'EPTB Charente pour l'amélioration du réseau de stations hydrométriques, coordonné avec d'autres structures locales.</p> <p>La conception d'un site de partage des suivis qualité (plateforme E-qualité) a été poursuivie. L'autre partie des thématiques reste à initier et à développer (eutrophisation, polluants émergents, suivi pesticide en milieu marin)</p> <p>Pour les actions engagées par les industriels, établissements viti-vinicoles, les actions pour limiter les rejets non agricoles, il y a en 2022 encore peu de visibilité. Pas d'action engagée en matière de plan d'alerte aux pollutions accidentelles.</p> <p>L'étude sur les zones à enjeux environnementales a été initiée. Les profils de vulnérabilité baignade sont réalisés et ceux pour la question conchylicole sont planifiés (secteur CENTRE débuté).</p> <p>Les actions concernant les pollutions industrielles et portuaires sont difficiles à recueillir et les attendus du SAGE doivent être diffusés auprès des acteurs concernés.</p>	<p>Les démarches captages sensibles vont augmenter la couverture du territoire en programmes de reconquête de la qualité de l'eau. Le nouveau programme Coulonge-Saint Hippolyte est mis en œuvre et il est complété par des démarches sur la Guerlie et par une réflexion sur le secteur Touvre.</p> <p>Réseau de suivi qualité validé sur la partie fluviale et affluents et secteur marais littoral. Mise en place de la métérologie quantité pour définir des flux en secteur fluvial.</p> <p>Conception d'un outil de valorisation des suivis (plateforme E-qualité).</p> <p>La réalisation des profils conchylicoles secteur Centre s'est poursuivie avec la proposition de plans d'actions en 2024.</p> <p>L'étude sur les zones à enjeux environnementaux débutée en 2023 et présentée en CLE en 2024, doit se poursuivre en 2025. Le travail a été amorcé sur les polluants émergents.</p> <p>D'autres axes de réflexion ont fait l'objet d'échanges avec les acteurs notamment secteur estuaire (eutrophisation, suivi pesticides en milieu marin, état des lieux).</p>

Adoption

Tableau de bord 2022 et perspectives d'évaluation à mi-parcours du SAGE

MERCI DE VOTRE ATTENTION



**Tableau de Bord de SAGE mise en œuvre du
SAGE**

Données 2022



Validé en CLE du xx/11/2024